



Extrait du compte rendu de la séance du 12 avril 2021

L'an deux mil vingt et un, le douze avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle polyvalente d'HERMÉ, sous la présidence de Jean-Pierre BOURLET Maire.

Étaient Présents : BOURLET Jean-Pierre, SAINT-CENE Christine, BOURBONNEUX Ghislain, LEULIER Marc, CONDAMINET Véronique, BRACQUEMOND Anne-Laure, LAPORTE Jean-Claude, LE BRISHOUAL Evelyne, SEUX Emeline, BETTY-LEDUC Cécile, ISELIN Patrick, LEFEVRE Janine, BOSSE Dominique, CHAMPEL Jean.

Absent excusé : JACQUES Luc

Secrétaire de Séance : Madame Christine SAINT-CENE

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 1^{er} mars 2021

Aucune remarque n'étant émise, le compte rendu de la séance du 1^{er} mars 2021 est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

VOTE DU COMPTE DE GESTION 2020

Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2020, dressé par le Trésorier. Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide d'approuver le compte de gestion 2020 de la commune.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Monsieur le maire ayant quitté la salle, le conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents ou représentés le compte administratif 2020 présenté et conforme au compte de gestion qui s'établit ainsi :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RECETTES	594 973.76	97 749.09
DEPENSES	477 395.69	207 981.37
RESULTAT	117 578.07	-110 232.28
EXCEDENT ANTERIEUR	685 520.10	453 392.05
RESULTAT DE CLOTURE	+ 803 098.17	+343 159.77

AFFECTATION DU RESULTAT 2020

Après avoir entendu et approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés le compte administratif de l'exercice 2020,

le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :

- d'affecter la somme de 343 159.77 € à l'excédent reporté de la section d'investissement (compte 001)
- d'affecter la somme de 803 098.17 € à l'excédent reporté de la section de fonctionnement (compte 002)

VOTE DES SUBVENTIONS 2021

Le Maire propose à l'assemblée de fixer le montant des subventions 2021. Article 65741 comme suit :

- A.D.M.R 150 €
- Comité des Fêtes 2 300 €
- Club des « papillons d'or » 500 €
- Association Culturelle école d'Hermé 1 200 €
- Restaurant du Cœur 220 €
- Comité de jumelage 50 €
- Patrimoine et culture en Bassée 75 €
- SADBM (service aide domicile bassée montois) 150 €
- Maison des animaux « An Ti Loened » 200 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés vote les subventions ci-dessus

VOTE DES TAXES COMMUNALES

Suite à la réforme de la fiscalité communale, à compter de 2021, les communes ne percevront plus le produit de la taxe d'habitation dont la suppression progressive s'achèvera en 2023 pour tous les contribuables. Cette perte de ressources est compensée pour les communes par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties. Cela entraîne donc une modification des modalités de vote du taux d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) qui sera majorée du taux départemental de 2020 (18%).

Sur proposition de Monsieur le Maire et, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents ou représentés, de ne pas augmenter les taux des taxes communales et vote les taux pour l'année 2021 comme suit :

➤ Foncier Bâti	13.04 % + 18 % = 31.04 %
➤ Foncier Non Bâti	33.95 %
➤ Cotisation Foncière Entreprises	19.07 %

VOTE DU BUDGET

Après présentation par Monsieur le Maire, le Conseil Municipal vote, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le budget de la commune 2021 qui s'équilibre :

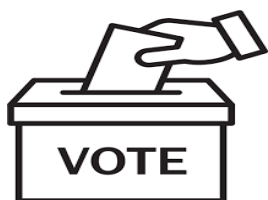
<u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>		<u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u>	
DEPENSES	1 318 776.17 €	DEPENSES	356 359.77 €
RECETTES	1 318 776.17 €	RECETTES	356 359.77 €

DECISION

A la demande d'une conseillère municipale et après divers échanges, il est décidé par le Conseil Municipal la plantation d'un arbre à chaque naissance d'un enfant d'Hermé sur une partie du stade communal.

La moitié Est du stade sera aménagée en terrain de foot à 7 et la moitié Ouest fera l'objet de plantations d'arbres d'alignement qui délimiteront un espace ombragé lors des prochaines manifestations notamment la Brocante.

INFORMATIONS



Les dates des prochaines élections régionales et départementales ont été modifiées.

Le premier tour se déroulera le **20 juin** et le second tour le **27 juin 2021**.

Les élections se dérouleront dans la salle polyvalente où deux bureaux de vote seront installés dans deux salles différentes.

Les inscriptions sur la liste électorale seront reçues jusqu'au vendredi 14 mai avant 12 heures.